

Vous êtes un professionnel, vous avez besoin d'un badge d'accès en déchèterie, transmettez-nous votre demande ainsi que le règlement correspondant.

Pour qui ?

Les professionnels installés sur le territoire de Nîmes Métropole ou ayant un chantier sur ce territoire

Quoi ?

Le badge permet l'accès du lundi au vendredi dans toutes les déchèteries de Nîmes Métropole (sauf celle de Garons).

Comment ?

Le règlement d'accès en déchèterie pour les professionnels en vigueur est le suivant : [cliquer ici](#)

Service payant.

Un tarif unique est appliqué à l'ensemble des professionnels du territoire sur la base de 500 € pour 50 apports en déchèterie de 3m3 maximum utilisables jusqu'à épuisement sans date limite.

En pratique pour faire votre demande 2 solutions :

1- Par courrier à Nîmes Métropole, DCTDM, 3 rue du Colisée, 30947 Nîmes Cedex 9

- Transmettez le formulaire dûment complété : [FORMULAIRE de Demande de badge d'accès en déchèterie pour les professionnels - à imprimer \(cliquer ici\)](#)
 - Sur le formulaire, n'oubliez pas **de signer l'acceptation du règlement** en vigueur pour l'accès des professionnels en déchèterie.
 - **N'oubliez pas de joindre à votre formulaire :**
 - le Kbis ou la copie de l'inscription au répertoire des métiers ou autre, **récent** (- de 3 mois) **document obligatoire**
 - la copie des certificats d'immatriculation des véhicules concernés,
 - le justificatif pour des chantiers sur le territoire de Nîmes Métropole
 - **votre règlement** à l'ordre du Trésor Public. Toute demande non accompagnée du chèque de règlement ne pourra être traitée.

2- Ou alors vous pouvez déposer votre dossier sur place à Nîmes Métropole, 1, rue du Colisée, 30947 NIMES Cedex 9

- Horaires d'ouverture : de 8h30 à 12h et de 14h à 17h.
- Sur le formulaire, n'oubliez pas **de signer l'acceptation du règlement** en vigueur pour l'accès des professionnels en déchèterie.
 - **N'oubliez pas de joindre à votre formulaire:**
 - le Kbis ou la copie de l'inscription au répertoire des métiers ou autre, **récent** (- de 3 mois) **document obligatoire**
 - la copie des certificats d'immatriculation des véhicules concernés,
 - le justificatif pour des chantiers sur le territoire de Nîmes Métropole
 -

- **votre règlement** à l'ordre du Trésor Public. Toute demande non accompagnée du chèque de règlement ne pourra être traitée.

Et après ? Votre demande sera instruite et votre badge envoyé par courrier à votre adresse sous 3 jours.

BESOIN D'AIDE ?